

Intégrer la terre crue dans un projet de construction

RS7253 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	230, 233, 233v
Formacode(s)	22392, 22212, 22301, 22335
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	24/09/2025
Date d'échéance	24/09/2030

Certificateur(s)

GAIA 2.0 · SIRET : 83537411700025

ATELIER MATIERES A CONSTRUIRE · SIRET : 83198596500019

<https://amaco.org/>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification Intégrer la terre crue dans un projet de construction s'adresse aux professionnels en activité, dans les domaines de la conception et la gestion de projets de construction ou rénovation (architectes, architectes d'intérieur, ingénieurs, économistes de la construction, maîtres d'œuvre, assistants à la maîtrise d'ouvrage, conducteurs de travaux et chefs de chantier), qui souhaitent acquérir des compétences spécifiques leur permettant d'intégrer des ouvrages en terre crue dans leurs projets.

Les constructions en terre crue sont présentes dans l'architecture vernaculaire de nombreux pays à travers le monde, dont la France. Elles ne demandent qu'à être étudiées, rénovées, réhabilitées. La terre crue, ressource présente sous nos pieds, est déclinée en de multiples techniques de mises en œuvre (pisé, torchis, bauge, adobes, panneaux terre, enduits...), particulièrement pertinentes dans l'architecture contemporaine pour répondre aux enjeux de la transition écologique. Réemployables, les matériaux de construction en terre crue participent à la régulation hygrométrique, au confort acoustique et à la qualité de l'air intérieur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser la demande formulée par une maîtrise d'ouvrage (privée professionnelle, privée non professionnelle, ou publique) concernant son projet de construction en terre crue, afin de qualifier le niveau d'ambition du projet en matière de performance environnementale (mobilisation des ressources locales, faible impact carbone du projet...), Argumenter l'usage de la terre crue dans un projet de construction (aspects techniques, économiques, environnementaux, sociaux, esthétiques, sanitaires etc...), en soulignant ses avantages (bienfaits pour la santé, confort des utilisateurs du bâtiment, faible impact environnemental...) afin de convaincre une maîtrise d'ouvrage (privée professionnelle, privée non-professionnelle, ou publique) de l'intérêt d'intégrer la terre crue dans son projet de construction,

Évaluer les potentiels d'une terre donnée grâce à un protocole de tests (tests sensoriels, essais de terrains...) et évaluer son aptitude à être utilisée en construction, en fonction de ses caractéristiques, afin de préconiser des modes de mise en œuvre adaptés à la terre brute ou reformulée,

Proposer des stratégies d'intégration d'un ou plusieurs éléments en terre crue dans un projet de construction à une maîtrise d'ouvrage (privée professionnelle, privée non professionnelle, ou publique), en prenant en compte sa demande, les points de vigilance de la terre crue et les contraintes du projet (architecturales, temporelles, budgétaires...), afin de répondre au niveau d'ambition du projet en matière de performance environnementale,

Anticiper les contraintes normatives, réglementaires, assurantielles (réglementations thermique et environnementale, qualité de l'air intérieur, réglementation incendie, accessibilité du bâtiment aux personnes en situation de handicap ...) qu'apporterait l'utilisation de la terre crue dans la conception d'un projet de construction, pour prévoir les potentielles

démarches normatives, réglementaires et assurantielles nécessaires à la réalisation du projet (dépôt d'Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX)...),
Mobiliser des professionnels compétents sur le sujet de la terre crue, en s'appuyant sur les acteurs de la filière, afin d'accompagner une maîtrise d'ouvrage (privée professionnelle, privée non professionnelle, ou publique) dans le choix des acteurs nécessaires à la réalisation de son projet de construction (bureaux d'études, artisans, fournisseurs de matière et matériaux...), et de l'ancrer dans son territoire en valorisant les ressources humaines et matérielles locales (matière première, équipement...).

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le secteur de l'intégration de la terre crue en construction est régi par certains règlements que les apprenants sont tenus de respecter : réglementation RE2020, guide de la qualité de l'air intérieur, règlement sur le comportement au feu des matériaux, code de la construction, réglementation sur la sécurité incendie, réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées ...

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les prérequis, vérifiés par un entretien individuel en amont de la formation, sont :

diplôme, une certification ou tout autre document attestant le suivi d'une formation en architecture, architecture d'intérieur, ingénierie du bâtiment, ingénierie des matériaux, économie de la construction, assistance à la maîtrise d'ouvrage, conduite de travaux ou direction de travaux?;

ou bien

expérience d'exercice professionnel d'au moins 5 années sur le secteur du bâtiment ou/ et de l'aménagement intérieur.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour accéder à la certification, le candidat doit être présent à 100% du temps de formation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de deux membres, l'un étant un membre d'un des établissements certificateurs, l'autre étant un professionnel du secteur (ingénieur, architecte, architecte d'intérieur, maître d'oeuvre, assistant à la maîtrise d'ouvrage, économiste de la construction, conducteur de travaux ou chef de chantier spécialisé dans l'intégration de la terre crue dans un contexte de construction). Les jurés justifient a minima 5 ans d'expérience professionnelle dans leur domaine.

Base légale

Date de décision	24/09/2025
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	24/09/2030
Date de dernière délivrance possible	24/03/2031

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Intégrer la terre crue dans un projet de construction - du 1er au 5 décembre 2025 - amàco

Intégrer la terre crue dans un projet de construction - du 7 au 11 juillet 2025 - amàco

[Formation hybride]Intégrer la terre crue dans un projet de construction – du 13 mai au 17 juillet 2025 - amàco

Intégrer la terre crue dans un projet de construction - du 17 au 21 mars 2025 - amàco

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7253/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	2 200 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	12
Parcours menés à terme	12
Taux d'achèvement	100 %
Période	04/2026 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	22
Montant total engagé	48 400 €
Coût moyen par dossier	2 200 €
Durée moyenne	36 h
Période	03/2026 – 09/2026
France compétences	68 %
Reste à charge titulaire	31 %
France Travail	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.